

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

Compte-Rendu Sommaire

Convocation en date du 04/12/2017

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 13 décembre 2017, à 20 H, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHE, Maire.

Présents : Mrs. MAHE, LE BRIAND, TILLY, MENGUY, HAMON, LE GALL, GICQUEL, PARANTHOËN, BERTHOU, Mmes CORLOUËR, LE PARLOUËR, AMBERT, BOURGES, L'HOSTIS, BROUDIC, MORVAN.

Absent : Mr LEON.

Secrétaire : Mr LE BRIAND, (désigné selon art. L2121-15 du CGCT).

Après avoir observé une minute de silence à la mémoire de Josyane MULLER, ancienne employée communale décédée, le Maire ouvre la séance.

1. A/ LANNION TREGOR COMMUNAUTE : transfert de compétences au 01/01/2017 – Détermination des attributions de compensation définitives

LTC a validé le montant des attributions de compensation définitives revenant aux communes, suite au transfert de compétences suivantes :

- **Financement du contingent incendie :**

Le contingent est versé directement au SDIS22 par LTC selon de nouveaux critères entraînant une augmentation de la participation communale qui sera lissée sur 10 ans (55 446 € en 2017 et 76 285 € en 2026).

- **Compétence « Relais Parents Assistants Maternels »**

Ne concerne pas la commune de Pleubian

- **Compétence « Aire d'accueil des gens du voyage »**

Ne concerne pas la commune de Pleubian

L'assemblée valide l'attribution de compensation de la commune pour l'exercice 2017, soit une somme de 165 774 €.

B/ Transfert de la compétence assainissement collectif :

Au 01/01/2018, LTC prend la compétence assainissement collectif.

L'actif et le passif sont transférés, ainsi que les immobilisations, l'encours de la dette (432 176.08 €) et les résultats comptables du budget annexe assainissement au 31/12/2017.

2. Extension du réseau eaux usées secteur Prat Lestic

Le bureau d'études ING CONCEPT, a finalisé le dossier de consultation d'entreprises.

Le projet est estimé à 336 500 € HT pour 41 branchements.

Une subvention sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE.

L'assemblée valide le dossier estimatif ainsi que le plan des travaux, avant transfert à LTC.

3. Tarifs assainissement 2018

Veolia, compagnie fermière, augmente ses tarifs de 1.90 % au 01/01/2018.

L'assemblée propose d'augmenter la part communale de la redevance de 1 %.

Cela donnerait :

	Part délégataire	Part communale	Total TTC
Abonnement	44.70 €	22.60 €	67.30 €
Le m3	1.12 €	1.23 €	2.35 €

+ 0.198 € TTC / m3 de taxe de modernisation des réseaux versée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

4. Tarifs communaux 2018

L'assemblée vote les tarifs suivants au 01/01/2018 :

O B J E T	Tarifs 2018
<p>◆ <u>GARDERIE</u></p> <p>. par quart d'heure à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018</p> <p style="padding-left: 40px;">- pour le 1^{er} enfant</p> <p style="padding-left: 40px;">- pour le 2^{ème} enfant</p> <p style="padding-left: 40px;">- à partir du 3^{ème} enfant</p>	<p>0.50</p> <p>0.30</p> <p>Gratuit</p>
<p>◆ <u>RESTAURANT SCOLAIRE</u></p> <p>A compter de la rentrée scolaire de septembre 2018</p> <p>. le repas enfant.....</p> <p>. le repas adulte.....</p> <p>(1/2 tarif 2^{ème} enfant – gratuité à partir du 3^{ème} sous conditions de ressources)</p>	<p>2.78</p> <p>4.40</p>
<p>◆ <u>DROITS DE PLACE</u> (Marché hebdomadaire)</p> <p>Marché Hebdomadaire (en fonction de la longueur de l'étal)</p> <p>. au marché, le ml</p> <p>. au mois (4 marchés), le ml</p> <p>. au trimestre (13 marchés), le ml</p> <p>Commerces ambulants hors marché (par jour)</p> <p>. le ml</p> <p>Manèges et stands (en fonction de la surface pour la durée de la fête)</p> <p>. le m²</p> <p>Cirque suivant dimension</p> <p>. cirque (petit) < 200 m².....</p> <p>. cirque (grand) > 200 m².....</p>	<p>1.00</p> <p>0.70</p> <p>0.60</p> <p>1.00</p> <p>0.50</p> <p>40.00</p> <p>100.00</p>
<p>◆ <u>LOCATION PODIUM</u></p> <p>. le m² par jour</p> <p>(gratuit pour les associations locales)</p> <p>. podium mobile (pour les associations et particuliers de la commune).....</p> <p>. podium mobile (pour les associations et particuliers extérieurs)</p> <p style="text-align: center;">(caution 500 €)</p>	<p>1.00</p> <p>100.00</p> <p>500.00</p>
<p>◆ <u>CIMETIERES</u></p> <p>. <u>concession</u> : 30 ans</p> <p style="padding-left: 40px;">50 ans</p> <p>. <u>columbarium</u> : 15 ans.....</p> <p style="padding-left: 40px;">30 ans.....</p>	<p>216.00</p> <p>378.00</p> <p>378.00</p> <p>700.00</p>
<p>◆ <u>CAVURNES</u></p> <p>. 30 ans.....</p> <p>. 50 ans.....</p>	<p>107.00</p> <p>187.00</p>
<p>◆ <u>MINICAR</u></p> <p>. enfants (écoles et associations de PLEUBIAN).....</p> <p>. adultes (particuliers et associations) de Pleubian</p> <p>. associations et groupes extérieures à la commune.....</p> <p>. transports réguliers hebdomadaires (marché–anciens) le trimestre</p>	<p>Gratuit</p> <p>Forfait 73 €</p> <p>+ 24 €/H</p> <p>Pas de location</p> <p>17.00</p>

♦ PHOTOCOPIE (Mairie)	
. l'unité	0.30
♦ LOCATION SALLE DES FETES (avec vaisselle) *	
- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association de la commune* :	
- la journée.....	117.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %
- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association, extérieurs :	
- la journée.....	168.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %
(caution de 300 € non encaissée et arrhes égales à 30 % de la location encaissée en cas de renonciation moins de 15 jours avant la date)	
* les associations communales bénéficient de deux locations gratuites annuelles en plus de l'Assemblée Générale	
♦ LOCATION SALLE DES CHARDONS BLEUS (avec vaisselle) *	
- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association de la commune* :	
- la journée.....	168.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %
- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association, extérieurs :	
- la journée.....	232.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %
(caution de 300 € non encaissée et arrhes égales à 30 % de la location encaissée en cas de renonciation moins de 15 jours avant la date)	
* les associations communales bénéficient de deux locations gratuites annuelles en plus de l'Assemblée Générale	
♦ MAISON DES ASSOCIATIONS DU LAUNAY	
. <u>particuliers – professionnels, et associations extérieures</u>	
. salle à manger + cuisine + vaisselle - la journée.....	146.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %
. salle à manger + verres pour apéritif ½ journée	75.00
. salle de réunions.....	65.00
. <u>associations pleubiannaises</u>	
. salle à manger + cuisine + vaisselle - la journée.....	75.00
. « « - la 2 ^{ème} journée.....	50 %
. salle de réunions.....	Gratuit
(caution de 300 €)	
. salle pour séances diverses hebdomadaires – le trimestre.....	126.00
. « cuisine (associations extérieures – la semaine°	22.00
♦ SALLE D'ACTIVITÉS SPORTIVES DU LAUNAY	
. location salle de danse + gymnastique à l'heure (pour les associations et privés extérieurs à la commune)	15.00

◆ <u>AGENCE POSTALE DE L'ARMOR</u>	
- Photocopie (unité).....	0.30
- télécopie (unité).....	0.50
◆ <u>ANCIEN SYNDICAT D'INITIATIVE</u>	
Location pour exposition – la semaine	66.00
◆ <u>OFFICE DU TOURISME</u>	
Location Salle étage - la semaine	96.00
◆ <u>LOCATION DE COUVERTS</u>	
. le bac complet	Gratuit
. le bac de 25 verres	Gratuit
caution.....	30.00
◆ <u>LOCATION PLANCHER</u>	
. extérieur : privés – associations	110.00
. commune : privés - associations	Gratuit
◆ <u>LOCATION SALLE OMNISPORTS</u>	
. heure de tennis.....	Gratuit
◆ <u>TENNIS EXTERIEUR</u>	
- l'heure.....	Gratuit
◆ <u>GRAVILLONS</u>	
. le m3 livré	43.00
◆ <u>PUISARDS</u>	
. l'unité avec dalle béton.....	40.00
- l'unité avec grille fonte.....	86.00
◆ <u>BUSES ECOPAL (l'unité posée)</u>	
. Ø 200	27.00
. Ø 250	33.00
. Ø 300	38.00
◆ <u>CANIVEAU-GRILLE (le ml):</u>	
. largeur 100 ml	125.00
. largeur 200 ml	190.00
◆ <u>MOUILLAGES :</u>	
- location annuelle.....	173.00
- location mensuelle.....	84.00

5. Rapport 2016 du service eaupotable

L'assemblée adopte le rapport 2016 du service eau potable, dont les caractéristiques sont les suivantes :

1. Conditions d'exploitation du service

Il est géré par le syndicat de la Presqu'île (Presqu'île + POULDOURAN)

L'exploitation a été confiée par affermage à VEOLIA-EAU, en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013 pour s'achever le 31 décembre 2024.

2. Indicateurs techniques

a- Les ressources

- Forage au lieudit TROLONG BRAS à HENGOAT à hauteur de 91 863 m3 (92 348 m3 en 2015)

- Achat au syndicat mixte de KERJAULEZ à hauteur de 410 307 m3 (424 373 m3 en 2015)

Volume consommé :

- abonnés (domestiques)..... 379 944 m3 (- 3.19 % par rapport à 2015)
(soit 80 l/habitant/jour)

b. Population

- 13 000 habitants (résidences principales et secondaires)

c. Abonnés

- Nombre d'abonnés domestiques.....5 834 (5 789 en 2015) +0.78 %
(dont 2 067 à PLEUBIAN, contre 2 053 en 2015).

d. Équipements

- Réservoirs 4 (1 à Pleubian de 600 m3)
- Longueur 323 km (+ 0.46 %)

Le rendement était de 76.30 % (77.40 % en 2015), en raison des fuites et besoins du service (purge, poteaux incendie.....), soit une perte de 117 204 m3

Linéaire de réseau renouvelé en 2016 : 1.006 Km (0.6 % du réseau)

Facture d'un usager de 120 m3/an :

- en 2016.....314.58 € T.T.C

- en 2017.....317.78 € T.T.C soit 2.65 € / m3 (+ 1.02 % par rapport à 2016)

3. Indicateurs financiers

1. Recettes d'exploitation

- VEOLIA-EAU (38 %)...407 902 € (+ 0.62 %)
- Syndicat intercommunal (42 %..)...562 110 € (+ 0.65%)
- Loyer antennes téléphones.....18 236 €

2. État de la dette au 31 décembre 2016

- Annuité.....25 843 €
- Encours dette.....41 624 € (66 168 € en 2015 et 121 538 € en 2014)

4. Travaux

- Branchements..... 24 204 €
- 37^{ème} tranche de canalisations..... 243 799 €
- 38^{ème} tranche de canalisations..... 29 667 €
- Marché à bons de commande..... 110 694 €

5. Qualité de l'eau

Conformité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée à 100 %.

6. Sites inscrits des estuaires du Trieux et du Jaudy

Le site des estuaires du Jaudy et du Guindy (de Penvenan à Paimpol) a fait l'objet d'une inscription par arrêté ministériel du 25/02/1974, compte-tenu de son intérêt paysager.

Le bilan dressé après 30 années a conclu à la nécessité d'accroître la protection des espaces ayant conservé un aspect naturel, ce qui a abouti à l'issue de la procédure à la publication d'un décret le 02/12/2016, portant classement du site.

A présent, les services de l'Etat poursuivent la démarche en mettant en œuvre une procédure de désinscription des secteurs dégradés, ne présentant plus d'intérêt paysager, car urbanisés.

L'assemblée adopte les modifications à apporter au budget communal et aux budgets annexes 2017, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour les dépenses et les recettes.

- Ouverture des crédits d'investissement 2018 dans l'attente du vote du budget primitif 2018 :

L'assemblée autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement pour l'ensemble des budgets, avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2017.

11. Extension du réseau électrique basse tension chemin de Menhir

L'assemblée valide le projet d'extension du réseau électrique BT pour desservir la propriété de Mme POLLONO Isabelle, au n°3.

La commune versera une somme de 2 157 € au S.D.E maître d'ouvrage.

Un projet urbain Partenarial (P.U.P.) sera conclu avec l'intéressé pour le remboursement de cette somme.

12. Fonds de concours – Caserne des Pompiers

L'assemblée décide de solliciter LTC pour le versement du fonds de concours 2017 de la caserne des Pompiers d'un montant de 29 479,36 €, conformément à la convention conclue avec la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux en 2012.

13. Régularisation petite enclave communale au 56 rue de Pors Rand

L'assemblée décide de céder à Mr et Mme BRETON Michel une petite enclave communale de quelques mètres carrés dans leur future propriété au 56 rue de Pors Rand.

Les conditions habituelles seront pratiquées :

- L'euro symbolique
- Frais de bornage et d'acte à la charge des acquéreurs.

14. Rénovation / Extension de la station SNSM

L'assemblée décide de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018.

15. Service civique – Sillon du Talbert

L'assemblée autorise le Maire à conclure une nouvelle convention d'agrément pour 2018 et 2019, avec les services de l'Etat, en vue d'accueillir des stagiaires en service civique au Sillon de Talbert.

16. Terres agricoles au Launay

Madame Nicole TILLY, exploitante agricole, locataire de terres appartenant à la commune et au CCAS au Launay, fait valoir ses droits à la retraite le 31/12/2017.

Il conviendra de mettre en place une procédure pour rechercher un nouveau locataire.

Le Maire suggère de conserver une bande de terre au sud de la maison des associations, à extraire de la parcelle cadastrée section C 1425, pour y accueillir des manifestations festives exceptionnelles.

ooOoo